

# Les avantages fiscaux

d'un don à Sciences Po



**SciencesPo.**

## IMPÔT SUR LE REVENU

**66%** de votre don à sciences po sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite des 20% de votre revenu net imposable.

Exemple : si vous choisissez de faire un don de 1 200 € à Sciences Po avant le 31 décembre, le montant de votre Impôt sur le Revenu sera réduit de 792 €. Votre don ne vous reviendra qu'à 408 €.

Lorsque le montant des dons excède 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes et donne droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

VOUS DONNEZ	VOTRE DÉDUCTION (66%)	VOTRE DÉPENSE RÉELLE
300 €	198 €	102 €
600 €	396 €	204 €
1 200 €	792 €	408 €
3 000 €	1 980 €	1 020 €
6 000 €	3 960 €	2 040 €

# IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

**75%** de votre don à Sciences Po sont déductibles de l'impôt de solidarité sur la fortune, dans la limite de 50 000 € par an.

Exemple : le montant de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) s'élève à 2 250 €. Si vous choisissez de faire un don de 3 000 € à Sciences Po, votre réduction d'ISF sera de 2 250 € (3 000 € x 75%). Ainsi, vous aurez 0 € d'ISF à payer.

Les dons pris en compte pour l'ISF dû cette année sont ceux effectués entre le 16 juin 2010 et le 30 septembre 2011. Afin d'être en mesure de recevoir votre reçu fiscal avant la date limite de dépôt de la déclaration d'ISF, nous souhaitons vous rappeler de bien vouloir tenir compte des délais postaux.

VOUS DONNEZ	VOTRE DÉDUCTION (75%)	VOTRE DÉPENSE RÉELLE
1 200 €	900 €	300 €
3 000 €	2 250 €	750 €
6 000 €	4 500 €	1 500 €
30 000 €	22 500 €	7 500 €
66 667 €	5 0000 €	1 6667 €

---

Pour en savoir plus sur les «avantages fiscaux» et les modalités de votre don :

Tél. : + 33 (0) 1 45 49 72 52

[donateurs@sciences-po.fr](mailto:donateurs@sciences-po.fr)

---



**SciencesPo.**